

# **Le progrès du *datamining* au service du ciblage des contrôles fiscaux**



# Montée en puissance de la Mission Requêtes et Valorisation

---

---

## Chiffres clés :

Equipe de 26 personnes et 4 nouveaux recrutements en cours

Investissements de plus de 6 M€ sur 2018-2022

100 000 dossiers envoyés aux services en 2019

A l'origine de 22 % des opérations de contrôle fiscal concernant les entreprises en 2019 ; objectif de 50 % en 2022

Droits et pénalités mis en recouvrement à l'issue des contrôles engagés à partir des productions transmises : 785 M€ en 2019

---

La DGFIP s'est engagée dans un processus de modernisation de ses travaux de ciblage des contrôles fiscaux en mettant en place la mission requêtes et valorisation chargée de développer l'utilisation des nouvelles méthodes d'analyse de données et en créant les pôles de programmation localisés dans les 8 directions spécialisées de contrôle fiscal.

L'avancement du projet, en termes de recrutements et composition d'équipe et d'investissements, est en ligne avec le calendrier défini dans le plan de transformation :

- **Les recrutements de data-scientists sont finalisés et la constitution de l'équipe est pratiquement terminée** (30 personnes prévues dans le contrat, 26 à l'heure actuelle). Un recrutement de 4 personnes supplémentaires a été lancé afin d'achever, en 2020, la phase de montée en charge prévue.

Les compétences recherchées n'étant pas toutes disponibles à la DGFIP, ce renforcement s'est effectué en grande partie à partir de recrutements extérieurs (contractuels pour la plupart ainsi que deux attachés de l'INSEE).

L'équipe s'appuie par ailleurs sur des prestataires dont les travaux permettent une montée en compétence rapide. Elle a engagé également, début 2019, un partenariat avec un laboratoire de recherche du CNRS spécialisé dans l'utilisation des techniques d'analyse de données en matière de lutte contre la fraude.

- **Des investissements matériels et logiciels importants ont été réalisés en 2018 et 2019 et la nouvelle plateforme informatique du projet est opérationnelle depuis le début de l'année 2019.**

La mise en place de cette plateforme a permis d'exploiter rapidement, dans une perspective de programmation, les données internationales reçues dans le cadre des échanges automatiques d'information (dont les 5 millions de comptes bancaires détenus par des résidents français dans des établissements financiers étrangers ou les informations figurant dans les rapports pays-par-pays déclarés par les groupes multinationaux réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 millions d'euros).

La MRV a ainsi adressé, en 2019, plusieurs milliers de courriers à des contribuables qui n'ont respecté les obligations déclaratives afférentes à la détention de comptes à l'étranger pour des montants significatifs. Environ 4 000 personnes sont d'ores et déjà venues régulariser leur situation dans un service de la DGFIP. Par ailleurs, plus de 3 000 contrôles de détenteurs de comptes à l'étranger qui n'ont pas régularisé leur situation ont également été réalisés en 2019. Plus de 85 M€ de droits et pénalités ont été rappelés.

**Ces investissements ont été accompagnés d'une montée en puissance des travaux d'analyse qui s'est traduit par la progression significative des productions et de leur appropriation par les services.**

Le nombre de dossiers envoyés aux services est ainsi passé de quelques centaines en 2016 à plus de 100 000 en 2019.

Dans le domaine des fraudes des professionnels, la mission a développé une centaine de requêtes reposant sur des techniques d'apprentissage automatique ou d'analyse risque qui lui permettent de couvrir la plupart des risques fiscaux et de déterminer, automatiquement, pour chaque entreprise relevant d'un régime déclaratif réel, une cotation traduisant le niveau de son risque fiscal.

Ces travaux ont permis aux productions de la mission d'être à l'origine de 22 % des opérations de contrôle fiscal concernant les entreprises programmées en 2019 (14 % en 2018, 11 % en 2017) avec pour perspective que ce taux s'élève à 35 % en 2020 et à 50 % en 2022 pour les professionnels.

Par ailleurs, conformément à l'avis favorable de la CNIL, la mission produit désormais, chaque trimestre, des listes relatives aux fraudes réalisées par les particuliers et est à l'origine de 11 % des contrôles relatifs aux particuliers terminés en 2019 et de 12 % des droits rappelés.

Au total, les droits et pénalités mis en recouvrement à l'issue des contrôles engagés à partir des productions transmises par la mission se sont élevés en 2019 à plus de 785 M€.

**Les investissements matériels et techniques réalisés au cours des deux années précédentes permettent désormais, grâce à l'expérience et la puissance de calcul acquises, de mettre en œuvre des technologies d'analyse plus puissantes et de viser de nouveaux domaines d'investigations.**

Ainsi, en 2020, la mission développera de nouvelles requêtes et modèles qui intégreront de nouvelles données (notamment les données transmises par les plateformes collaboratives en application de l'article 242 *bis* du CGI issue de loi relative à la lutte contre la fraude votée en 2018 ainsi que celles qui seront obtenues dans le cadre de l'analyse des réseaux sociaux). Elle poursuivra également ses évolutions technologiques, notamment en développant sa capacité à traiter les données non structurées (*text-mining*).